

'LA BERNARDETTE 2024'

RÉGLEMENT

Article 0 :

Bernadette est une personne âgée de 95 ans à ce jour qui habite Punerot.
Elle est habituée à une certaine manière de vivre, à un pastoralisme de nos villages français..
Si vous la croisez pendant ce voyage, il est plutôt recommandé de s'arrêter pour la saluer.

Article 1 :

La Bernadette est une escapade à vélo-sacoche de 1000 kilomètres environ.
La trace Gpx est disponible sur www.stephanebrogniart.com
L'organisateur se réserve le droit de toutes modifications du parcours si les conditions le nécessitent.

Article 2 :

Cette épreuve comporte 100 places. 85 places pour les inscriptions postales, 14 pour des personnes pistonnées. Les suivantes (classées dans l'ordre de sortie de la boîte aux lettres) sont conservées en cas de désistements des premiers arrivés.

Article 3 :

Les inscriptions doivent être déposées dans la boîte aux lettres de :
La Bernadette (notre facteur est au courant) 12 route de l'envers, 88120 Sapois.
L'ouverture des inscriptions sera communiquée entre le 1er Octobre et le 1er Novembre.
Une fois que nous avons communiqué le jour d'ouverture, vous pouvez envoyer votre lettre de demande de participation.
Les courriers envoyés avant ce jour dit, serviront à allumer la cuisinière à bois de la ferme de l'organisateur.

Article 4 :

Votre inscription sera confirmée à partir du 1/11 et vous pourrez attendre jusqu'au 1er décembre pour recevoir par voie postale votre inscription.
Si vous ne recevez aucun courrier dans ce délai, pas de panique : c'est que nous ne voulons pas de vous cette année...
Jusqu'au dernier mercredi de Juin, nous pourrions sur désistement ressortir la liste des lettres qui attendent sagement et dans l'ordre de sortie de la boîte aux lettres de l'organisateur.
Aucune liste ne sera visible ailleurs que sur le cahier Clairefontaine sous le contrôle de Gérard.

Article 5 :

Le coût de l'inscription est de 10 Francs, 10 Balles ou 1,52 euros pour les plus modernes d'entre vous. Cette somme sera remise de la main à la main 1 heure avant le départ de La Bernadette et servira à payer le pot d'arrivée dans le bistrot de départ et d'arrivée choisi par l'organisation.

Article 6 :

Le départ se fera le dernier mercredi de Juillet à 6h00.
La fin de l'épreuve sera le dimanche qui suis à midi.
En effet, la règle numéro 1 de la ©Team Point Barre : no sport le dimanche après midi.

Article 7 :

Le lieu de départ (l'un des bistrotts de village précisément situé sur le parcours) et le sens de rotation de la trace sera donné par message via le groupe WhatsApp le dernier mercredi de Juillet à 00h01.
Vous devrez être sur la zone de départ à 5h00 pour récupérer les trois écrous, déposer votre décharge de responsabilité en cas de litige avec autrui pendant l'escapade, écouter la causerie de

l'organisateur, recevoir un autocollant à l'effigie de La Bernadette à coller sur votre monture, arrêter le temps et entrer dans le monde qui vous attend le temps de ce voyage.
Le départ réel sera donné à 6h00 au claquement d'un bouchon d'une bouteille de rouge que les membres de l'équipe d'organisation s'empresseront de partager entre eux une fois que vous serez partis, accompagnée d'un petit pâté lorrain.

Article 8 :

Il y aura sur le parcours deux endroits caractérisés par un tréteau plaqué aux couleurs de La Bernadette en bord de route (suffisamment repérable pour ne pas le rater).
Vous y trouverez une tige filetée pour y visser l'un des écrous donné au départ.
À ces deux endroits vous y trouverez une bouteille de Pulco orange citron.
Vous pouvez vous servir, sans oublier que le dernier doit en avoir aussi.
Le dernier écrou sera à visser sur une tige filetée à l'arrivée, située sur une table au fond du bistrot.
Ces trois tiges filetées remplies des écrous de chacun des participants seront remises aux trois personnes qui, selon nos critères, le méritent. Emportant ainsi un petit bout d'huile de genou de chacun des participants.

Article 9 :

Pour valider votre arrivée vous devez donc vous présenter avant le dimanche qui suit le départ, avant midi et pendant les heures d'ouverture du bistrot.
Vous poserez délicatement votre monture devant le bistrot, vous entrez, saluez l'assemblée, et vous dirigerez vers le fond de ce bistrot où l'organisateur principal vous attendra pour cocher votre nom sur le cahier Clairefontaine.
Vous pourrez glisser le dernier écrou, en votre âme et conscience, d'avoir respecté les règles et le concept de cette escapade.

Article 10 :

Il n'y aura aucune base de vie sur le parcours.
Cette balade se veut un chemin personnel vers l'arrivée avec un principe d'autonomie.
Chacun considère l'autonomie comme il le veut.
L'organisation pense qu'être autonome c'est : ne pas s'octroyer ni organiser des choses de la part du monde extérieur au voyageurs de La Bernadette, que les autres ne pourraient pas avoir.

Si la providence s'offre à vous, bien évidemment qu'il faut la prendre et surtout dire merci.
Rouler avec un autre voyageur pendant cette balade est une option qui a son charme.
Pour le reste les infrastructures modernes vous offrent tout ce dont vous aurez besoin tout au long du parcours.

Article 11 :

Il est autorisé de tricher à La Bernadette.
On espère juste que ce soit votre dernière pensée à quelques secondes de votre mort.